

Extrait de: Bulletin de Lyon (25 Mai 1808)
(167)



Date: 1808

*Conversion effectuée par J.Jumeau
pour le Musée virtuel du chauffage Ultimheat*

Chauffage économique

*La condition des classes subalternes de la société ne peut être améliorée, sans la bienveillance des riches. On doit apprendre au peuple à être économe; il ne peut s'instruire dans les livres n'ayant pas le temps de lire; tous les avis qui intéressent son bien-être doivent s'adresser aux hommes aisés et bienfaisants
(Rumford, X^{ème} Essai, chap XIII)*

Son excellence le Ministre de L'intérieur, pressé par le bien public, a chargé son Bureau Consultatif des Arts de faire une suite d'expériences propres à déterminer les moyens de chauffage les plus avantageux sous le rapport de l'économie du combustible. Ces expériences ont commencé le 26 germinal an 13, et elles ont été terminées le 8 mars 1800.

« Parmi les appareils fut ont été soumis à l'expérience, la cheminée de tôle de l'invention de M. Curaudau, et le foyer en fonte de fer de M. Desarnod ont donné les résultats les plus avantageux, il a été reconnu que 300 kilogrammes de bois brûlé dans une cheminée ordinaire, peuvent être remplacés par les quantités suivantes, savoir:

-Cheminée de M. Curaudau: 33 kg.

-Foyer dit à tour creuse de M. Desarnod: 39,3 kg.

Ces expériences ayant été faites avec le plus grand soin, prouvent évidemment que les cheminées de MM. Curaudau et Desarnod, procurent une grande économie de combustible, comparées aux cheminées, ordinaires. Mais l'emploi de ces cheminées (est-il dit dans le rapport) ne pouvant être considéré sous le rapport seul de l'économie du combustible, il faut aussi l'envisager sous celui des dépenses de construction, d'entretien, de salubrité et d'agrément.

- Le choix des matières ou matériaux qui doivent servir à l'établissement des cheminées, exige des travaux et des préparations différentes, il est constant que l'emploi de la pierre, terre glaise, du plâtre et de la brique, sont d'une dépense moindre que les travaux que nécessite la mine de fer amenée à l'état de fonte, de même que celle-ci en exige beaucoup moins que le fer conduit à l'état de tôle.

*Conversion:
05/19/2014*

*Copyright© by ULTIMHEAT.com
ULTIMHEAT® is a registered trademark*

P 01

Il en est de même des frais d'entretien qui, comme on sait sont presque nuls dans les cheminées ordinaires. Ils sont un peu plus considérables dans celles de M. Desarnod et encore plus dans celles de M. Curaudau dont la tôle présentant, relativement à sa masse une plus grande surface, et étant plus oxydable par sa nature, sera plus promptement oxydée. »

D'après ces considérations, il paraît que les constructions des cheminées économiques faites en maçonnerie méritent la préférence, et d'autres motifs encore feront prononcer en leur faveur. La cheminée de M. Curaudau se vend, à Paris, 250 frs, et le foyer à tour creuse de M. Desarnod, 200 frs ; Ajoutons à cette somme l'emballage, le port, les matériaux et la main d'œuvre pour leur scellement ; Considérons encore les inconvénients qui en peuvent résulter. Le nombre de pièces qui composent le foyer de M. Desarnod, leur délicatesse, et l'ensemble qui doit les réunir, ne permet qu'à des ouvriers très éclairés l'intelligence de les monter: de plus s'il se casse ou s'égare la moindre de ces pièces il faut recourir à Paris pour la remplacer. Et ce foyer, quoique parfaitement exécuté, ne réussit pas toujours pour délivrer de l'incommodité de la fumée: je pourrais fournir les preuves les plus complètes pour certifier que j'en ai corrigé deux auxquels il était impossible de faire du feu sans être étouffé par la fumée. D'après cela, l'on pourrait dire que si M. Beauchatou eût confié à un artiste possédant les connaissances nécessaires, la réparation à faire à sa cheminée pour l'empêcher de fumer, il aurait été dispensé, à coup sûr, de faire l'achat du foyer de M. Desarnod avec d'autant plus la raison qu'il aurait économisé la moitié de la dépense: mais il n'aurait pas la facilité de transporter une cheminée en maçonnerie tandis, qu'il peut démonter et transporter à volonté le foyer qu'il a employé.

Le bureau consultatif des arts ne s'est pas borné aux expériences des cheminées, il s'est aussi occupé des divers poêles qui lui ont été présentés pour en constater le mérite. En voici les résultats.

« A l'égard des appartements ou l'on voudrait se servir de poêles celui de M. Thilorier paraît être le plus avantageux. D'après le résultat moyen des expériences faites avec ce poêle, il ne faudrait que 13 kilogrammes de bois pour donner la même chaleur que 10 kilogrammes brûlés dans une cheminée ordinaire, etc. »

Ce rapport, joint à l'éloge que M. Thilorier fit de ses inventions fumivores pendant son séjour en cette ville, décida plusieurs personnes de distinction de lui commander plusieurs poêles, qui furent la plupart placés et mis en évidence dans les diverses salles publiques auxquelles ils étaient destinés: ne pouvant y faire du feu d'aucune manière, l'on fut contraint de les faire enlever et de les remplacer par des poêles de fonte de fer.

Les cheminées que M. Thilorier a fait construire dans le palais de St-Pierre,

et qu'il a lui-même fait publier dans le Bulletin de Lyon en Septembre 1807, ne sont point d'un succès plus heureux d'ailleurs, on ne voit pas qu'à Paris même elles aient été adoptées. Après avoir essayé toutes les nouvelles inventions, l'on a reconnu que la meilleure cheminée et la moins dispendieuse, c'est la Rumfort ; aussi est-elle en vogue partout, malgré que les ouvriers qui possèdent la capacité de la bien exécuter, soient fort rares. Le rapport du bureau consultatif des arts se termine par des observations trop importantes au sujet des poêles, pour négliger de les faire connaître. Les voici: « Le bureau consultatif a regretté que l'on ait point fait d'expériences comparatives sur les poêles ordinaires de fonte et de faïence, et en particulier sur les poêles où l'air de la chambre vient s'échauffer dans un réservoir destiné à cet usage, et se répand ensuite dans la chambre par des émissaires qu'on ouvre ou ferme à volonté.

Ces poêles, dont on fait usage à l'école polytechnique et chez un grand nombre de particuliers paraissent devoir l'emporter sur tous les autres, même sur celui de M. Thilorier, etc. »

Sans discourir plus au long sur les nouveaux appareils de chauffage, je pourrais raisonner pertinemment, non seulement sur ceux de la capitale, mais encore sur tout ce qui est connu en Europe, même depuis les temps les plus reculés. J'ai exécutés ceux qui m'ont paru les plus avantageux; j'y ai fait les changements que j'ai jugés nécessaires; et dix années de peines, de soins, de sacrifices et d'expériences attestent de mon amour et mon intelligence pour tout ce qui porte le caractère d'utilité publique relativement à mon art. Mais dans le siècle où nous vivons, il semble que l'on veut avoir ce qu'on a pas, et que ce qu'on a cesse de plaire.

Fournier, fumiste